Motion 1796

pour une coordination efficace des services de secours

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nouveaux défis à venir dans le domaine de la lutte contre les sinistres et la nécessité d'avoir une meilleure vision globale;
- l'évolution du canton, l'extension des zones suburbaines, des zones industrielles et des dangers actuels qui nécessitent de repenser l'organisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires;
- l'extension des zones urbanisées dans les communes périphériques, l'étroitesse des casernes du SIS et leur implantation actuelle qui rendent parfois difficiles et dangereux leurs déplacements en raison des difficultés de circulation;
- que la restructuration des services de secours contre l'incendie de l'Etat, de la Ville et des communes doit être envisagée afin de créer de nouvelles synergies entre toutes ces entités publiques afin d'éviter les doublons,

invite le Conseil d'Etat

- à réexaminer l'organisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans le canton de Genève;
- à recenser l'ensemble des moyens disponibles de manière à rationnaliser les acquisitions de matériels;
- à encourager la fusion volontaire des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires;
- à envisager la création d'un établissement cantonal autonome englobant notamment le SIS, la Sécurité civile, les pompiers volontaires des communes et leurs autorités respectives.